



Prix Niépce Gens d'images

67^e édition

Règlement

2022



Règlement du Prix Niépce 2022

Le Prix Niépce est organisé chaque année par l'association Gens d'Images depuis sa création en 1955.

Il vise la confirmation de l'œuvre d'un·e photographe. Il est décerné conformément au règlement ci-dessous :

Le Prix Niépce s'adresse à tout·e photographe professionnel·le, résidant en France, Âgé·e de 50 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il/elle concourt.

Les photographes étranger·es résidant depuis plus de trois ans en France peuvent concourir.

Le Comité directeur des Gens d'Images désigne deux catégories de personnalités appartenant professionnellement au monde de l'image :

- des personnalités qualifiées chargées de proposer des candidatures au Jury,
- et les membres du Jury qui délibèrent et désignent le/la lauréat·e.

Appartiennent de droit au Jury, le/la lauréat·e de l'année précédente, la Présidente de Gens d'images, la déléguée du Prix, et la conservatrice chargée de la photographie contemporaine à la Bibliothèque nationale de France qui préside le jury.

Aucune information n'est délivrée avant les délibérations sur la composition du jury et les candidat·es.

Les délibérations auront lieu le mardi 31 mai 2022. Elles sont secrètes et ne font pas l'objet d'une communication officielle.

La déléguée du Prix Niépce organise et conduit les débats.

Seul·es les candidat·es, choisi·es et présenté·es par une des personnalités qualifiées, pourront concourir.

Il est possible qu'un·e même candidat·e soit présenté·e à plusieurs éditions du Prix.

La proclamation aura lieu le jeudi 2 juin à 18h30 à la BNF Tolbiac.

Aucune candidature spontanée ne peut être acceptée directement.



Règlement du Prix Niépce 2022

- Le Prix Niépce Gens d'images est doté de :

15 000 €

par l'ADAGP et Picto Foundation.

- exposition à la Bibliothèque nationale de France, du 13 décembre 2022 au 13 février 2023, produite par le Ministère de la Culture,

- acquisition de tirages par la BnF,

- exposition au Jeu de Paume au Château de Tours à l'automne,

- Atelier Gens d'images : conférence organisée à Paris le 22 juin 2022, à l'auditorium de l'ADAGP, pour présenter le travail du/de la lauréat-e

- Exposition de trois mois, sous droits d'auteur de 2 000 €, organisée par la Galerie Dityvon-Université d'Angers, en année N +2.

Tout matériel informatif et promotionnel, lors d'expositions et publications, devra mentionner :
«Prix Niépce 2022 décerné par Gens d'Images ».

Les résultats seront proclamés solennellement le jeudi 2 juin 2022 à 18h30, à la Bibliothèque nationale de France - Tolbiac, en présence de Laurence Engel, Présidente de la BnF, des mécènes, des membres du Comité directeur de Gens d'Images, des membres du Jury, des Personnalités Qualifiées, des candidat-es, de la Presse, des membres de Gens d'Images, et du public.

Le Jury est souverain pour trancher les cas non prévus au présent règlement et, dans le cas où aucun dossier ne lui paraîtrait correspondre aux critères exigés, il se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix.

Les organisateurs du Prix Niépce ne sauraient être tenus pour responsables des pertes, vols et détériorations qui pourraient subvenir, notamment lors de l'envoi ou la réexpédition des dossiers des candidats.

Prix Niépce Gens d'images - Constitution du dossier:

Article 1/

Composé par le/la candidat·e même, conseillé·e par la personnalité qualifiée qui le/la présente, le dossier de candidature doit comprendre :

- **Un curriculum vitae complet**, indiquant notamment une courte biographie, la date et le lieu de naissance en précisant comment et pourquoi le/la candidat.e est devenu.e photo-graphe et quelles sont ses activités principales, ses coordonnées, une lettre d'intention décrivant la dimension créative et artistique de son travail, et un portrait ou auto-portrait.
- Le/la candidat.e enverra par we transfer à mail@gensdimages.com 10 fichiers (en 72 ET 300 DPI) de photographies à la disposition de Gens d'images, pour la promotion du Prix Niépce via les partenaires et la Presse.
- **Une note d'intention rédigée par la personnalité qualifiée qui présente le/la candidat·e.**

Tous ces documents sont à remettre svp sous forme papier ET numérique : Fichiers word et jpeg à envoyer à mail@gensdimages.com

- **35 à 50 photographies**
sur des thèmes libres, ou regroupées en sujets, en noir et blanc et/ou en couleur, éventuellement présentées par genre photographique : portrait, paysage, mode, reportage, recherche ...
Aucun thème n'étant imposé, le dossier doit avant tout présenter l'œuvre déjà accomplie et permettre au candidat ou à la candidate d'exposer ses goûts personnels et les directions dans lesquelles il ou elle travaille.

Article 2/

A / En participant au présent Prix, tout.e candidat·e s'engage, à autoriser Gens d'images et les partenaires du Prix Niépce (Bnf, Picto Foundation, Adagp, Jeu de Paume Tours, Galerie Dityvon), à utiliser 10 images de ses œuvres et son portrait, pour la promotion du Prix Niépce dans le monde entier et pour une durée de 3 mois à compter de la date de l'annonce du Lauréat, à des fins de communication et exclusivement pour les usages suivants :

- supports de communication papier ou numérique destinés à une diffusion gratuite auprès du public (dépliants, brochures, flyers, communiqués de presse...);
- mise à disposition de la presse de 10 images pour la communication du Prix Niépce.

B/ Un exemplaire du présent règlement devra être joint au dossier, signé par le ou la candidat·e.

Article 3/

Les tirages entrant dans la composition du dossier devront être d'un format compris entre 24x30 et 60x80 cm maximum (passe-partout inclus s'il y en a un, ce qui n'est pas obligatoire).

Les photographies peuvent être présentées plein cadre ou avec marge.

Si les tirages sont montés sur cartons, ceux-ci ne devront pas excéder 60X80 cm.

Article 4/

Avant tout dépôt ou envoi, chaque candidat devra vérifier soigneusement **que toutes ses photographies sont aisément identifiables**, en indiquant lisiblement son nom au dos de chaque tirage. Il est indispensable que chaque photographie soit datée et si possible légendée. Les sacs et les boîtes doivent également être étiquetés.

Il est conseillé au candidat de prendre une assurance s'il le souhaite, l'Association Gens d'Images déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage.

Article 5/

Tout-e candidat-e doit être ou devenir membre de l'association **Gens d'Images**. L'adhésion annuelle de 60 euros correspond aux frais de dossier.

Article 6/

A la fin des délibérations, seul le ou la lauréat-e est appelé-e pour être averti-e des résultats ; mais toutes et tous sont invité-es à la proclamation à la BnF le 2 juin.

Article 7/

Tout dossier qui ne correspondrait pas aux conditions définies aux articles 1, 2, 3 et 4 ci-dessus sera retourné à son auteur-e sans être soumis au Jury.

Pour toute information concernant les dossiers, en accord avec les personnalités qualifiées, téléphoner à Nathalie Bocher-Lenoir, déléguée du Prix Niépce, au 06 15 45 65 63.

En cas d'envoi par la poste, celui-ci devra obligatoirement être fait en RAR et envoyé à l'Adagp, 11 rue Duguay-Trouin 75006, à l'attention de Nathalie Bocher-Lenoir.

Attention: Les candidats doivent venir le mercredi 1er juin, au lendemain des délibérations, reprendre leur dossier, à l'Adagp 11 rue Duguay-Trouin 75006, entre 9h30 et 18h.

Les retours par la Poste seraient aux frais du candidat.

Tout acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.